

DEPARTEMENT DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

ARRONDISSEMENT DE SAINT-NAZAIRE



DÉLIBÉRATION N°2023-130 - MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS

Le 12 décembre 2023, à dix-huit heures quarante-et-une minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Pont-Château, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Pont-Château/Saint-Gildas-des-Bois, en session ordinaire, sous la présidence de Mme Danielle CORNET, Maire.

Convocation : le mercredi 6 décembre 2023

Nombre de membres :

En exercice	33
Convoqués	33
Présents	20
Excusés	13

Présents :

Mme Danielle CORNET - M. Stéphane POILVÉ - Mme Sylvie MORAND - Mme Sylvie FUSELLIER - M. Philippe ROUAUD
Mme Hélène MAVÉRAUD - M. Stéphane MÉREL - Mme Muriel MAHÉ - M. Armel MOYON - M. Paul LONGATTE
M. Christian BURLLOT - M. Jean-François GAUTIER - M. Sébastien SOURGET - Mme Magali ANDRZEJEWSKI
Mme Caroline SOUFFLET - M. Régis GANDON - M. Sébastien COIRRE - Mme Sabrina DUVAL - Mme Nadège BLANCHARD
M. André THIBAudeau

Excusés :

Mme Eliane RENAUT (pouvoir à Mme Hélène MAVÉRAUD)
Mme Valérie ROSE (pouvoir à Mme Sylvie MORAND)
Mme Françoise CRAND (pouvoir à Mme Muriel MAHÉ)
M. Gabriel DUVAL (pouvoir à M. Christian BURLLOT)
M. Raphaël CONDÉ JIMENEZ (pouvoir à Mme Sylvie FUSELLIER)
Mme Souad TERRASSIN (pouvoir à Mme Nadège BLANCHARD)
Mme Lætitia GUTH (pouvoir à Mme Magali ANDRZEJEWSKI)
Mme Margareth SAMSON (pouvoir à M. André THIBAudeau)
Mme Christel NORMAND (pouvoir à Mme Danielle CORNET)
M. Brice CLOUET (pouvoir à M. Stéphane MÉREL)
M. Erwan TANNNEAU (pouvoir à M. Régis GANDON)
M. Jonathan HERVÉ (pouvoir à M. Philippe ROUAUD)
Mme Maddy SAVALLE (pouvoir à M. Sébastien COIRRE)

Secrétaire de séance :

Mme Nadège BLANCHARD

Rapporteur :

Mme Danielle CORNET, Maire

Conformément à l'article L.313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Comme chaque année, il convient de mettre à jour le tableau des effectifs. Aussi, il est proposé les suppressions de postes suivantes, liées à des avancements de grade 2023 (9 postes), des départs en retraite (2 postes), des mutations (1 poste), des placements en disponibilité (3 postes), des nominations suite à promotion interne (2 postes), des fins de contrat (3 postes) :

- 1 poste d'adjoint administratif (temps complet) – Direction Vie scolaire, Enfance
- 1 poste d'adjoint administratif (temps non complet 30/35^{ème}) – Direction Vie scolaire, Enfance
- 2 postes d'adjoint technique (temps complet) – Direction Vie scolaire, Enfance – Service Restauration Scolaire et Police Municipale
- 1 poste d'adjoint technique (temps non complet 24.5/35^{ème}) – Direction des Services Techniques – service entretien, ménage des bâtiments
- 3 postes d'adjoint technique principal 2^{ème} classe (temps complet) – Direction des Services Techniques - Pôle Espaces Verts, cimetières et terrains de sports et Pôle entretien technique des bâtiments
- 1 poste de chef de service de police Municipal (temps complet) – service Police Municipale
- 2 postes de rédacteurs (temps complet) – Secrétariat Général et Pôle Entretien ménage des bâtiments
- 1 poste de technicien (temps complet) – Pôle Etudes et Ingénierie Voirie
- 1 poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe (temps complet) – Service Carré d'argent
- 1 poste d'animateur principal de 2^{ème} classe (temps complet) – Service AVAS
- 1 poste de technicien principal de 2^{ème} classe (temps complet) – Service Carré d'argent
- 1 poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe (temps complet) – Service AVAS
- 1 poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe (temps complet) – Service Accueil, Etat Civil, élections
- 1 poste de technicien principal de 1^{ère} classe (temps complet) –Pôle Voirie et Propreté Urbaine
- 1 poste de rédacteur (temps complet) – Service AVAS
- 1 poste d'adjoint technique (temps non complet 24.5/35) – Service entretien ménage des bâtiments

❖ **Services Entretien, ménage des bâtiments et Restauration scolaire**

Compte tenu de l'augmentation de l'activité des services Entretien et ménage des bâtiments et Restauration scolaire (prise en charge de l'entretien des nouveaux espaces comme le boulodrome ou le modulaire d'accueil périscolaire de Saint Roch, renforcement des interventions sur certains sites tels que l'Hôtel de Ville, passage quotidien à la Maison de l'Enfance, hausse de la fréquentation du site du Landas liée à l'augmentation du nombre de collégiens...), le réajustement de l'ensemble des plannings des agents de ces services a dû être effectué. Aussi, les postes des agents titulaires créés à temps non complet nécessitent aujourd'hui d'être renforcés de façon à répondre au mieux aux besoins des services.

A compter du 1^{er} janvier 2024, il est donc proposé d'augmenter le temps de travail hebdomadaire des postes :

- un poste d'adjoint technique à temps non complet 26/35^{ème} sera valorisé à raison d'un temps non complet 30/35^{ème} ;
- un poste d'adjoint technique à temps non complet 24/35^{ème} sera valorisé à raison d'un temps non complet 24.5/35^{ème}.
- un poste d'adjoint technique à temps non complet 28/35^{ème} sera valorisé à raison d'un temps non complet 30/35^{ème}
- un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non complet 25/35^{ème} sera valorisé à raison d'un temps non complet 30/35^{ème}
- un poste d'adjoint technique à temps non complet 28/35^{ème} sera valorisé à raison d'un temps non complet 31/35^{ème}

Par ailleurs, suite au départ en disponibilité pour convenances personnelles d'un agent du service entretien, ménage des bâtiments, il est nécessaire de pourvoir à son remplacement. Un agent contractuel de ce même service recruté en août 2022 à la Ville de Pont-Château (et actuellement en disponibilité de la Commune de Couëron, sur le grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe) souhaite pouvoir intégrer notre collectivité et être placé sur ce poste. Compte tenu des besoins du service, il est proposé d'accéder à sa demande et de créer un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps non complet 32/35^{ème}.

❖ **Service Espaces verts, cimetières et terrains de sports**

Afin de rendre son fonctionnement plus cohérent, l'organisation de la Direction Technique a été partiellement remaniée. Un Pôle dédié aux espaces verts, aux cimetières et aux terrains de sports a été créé.

Ce nouveau service sera dirigé par une responsable sous l'autorité de laquelle interviendra un chef d'équipe. Un appel à candidature a été lancé pour pourvoir à ce poste. C'est la candidature interne d'un agent de ce même service qui a été retenue. Il sera donc positionné sur un poste de chef d'équipe. Il assurera un relai efficace entre la Responsable du Service et les équipes opérationnelles.

Il est donc proposé de créer un nouveau poste d'agent d'entretien des espaces verts, des cimetières et des terrains de sports sur le grade d'adjoint technique qui viendra le remplacer sur ces mêmes missions.

❖ **Service Entretien et maintenance de la voirie communale**

Le chef d'équipe du service Entretien et maintenance de la voirie communale a sollicité une disponibilité pour convenances personnelles. Il convient de le remplacer de façon à maintenir un relai entre le responsable du Service et les équipes opérationnelles. Aussi, il est nécessaire de créer un poste d'agent de maîtrise à temps complet à compter de la date du recrutement du candidat.

DÉLIBÉRÉ

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

> De supprimer les postes suivants, à compter du 31 décembre 2023 :

- 1 poste d'adjoint administratif (temps complet)
- 1 poste d'adjoint administratif (temps non complet 30/35^{ème})
- 2 postes d'adjoint technique (temps complet)
- 1 poste d'adjoint technique (temps non complet 24.5/35^{ème})
- 3 postes d'adjoint technique principal 2^{ème} classe (temps complet)
- 1 poste de chef de service de police Municipal (temps complet)
- 2 postes de rédacteurs (temps complet)
- 1 poste de technicien (temps complet)
- 1 poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe (temps complet)
- 1 poste d'animateur principal de 2^{ème} classe (temps complet)
- 1 poste de technicien principal de 2^{ème} classe (temps complet)
- 1 poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe (temps complet)
- 1 poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe (temps complet)
- 1 poste de technicien principal de 1^{ère} classe (temps complet)
- 1 poste de rédacteur (temps complet)
- 1 poste d'adjoint technique (temps non complet 24.5/35)

> De créer les postes suivants, à compter du 1^{er} janvier 2024 :

- 2 postes d'adjoint technique à temps non complet 30/35^{ème} ;
- 1 poste d'adjoint technique à temps non complet 31/35^{ème} ;
- 1 poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non complet 30/35^{ème} ;
- 1 poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps non complet 32/35^{ème} ;
- 1 poste d'adjoint technique à temps non complet 24.5/35^{ème} ;
- 1 poste d'adjoint technique à temps complet.
- 1 poste d'agent de maîtrise à temps complet

- > D'inscrire au budget les crédits correspondants.
- > D'autoriser Mme le Maire, ou son représentant, à effectuer toutes démarches ou à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme au registre,
A Pont-Château, le 13 décembre 2023

Le secrétaire de séance,
Nadège BLANCHARD




Le Maire,
Danielle CORNET




Prénom - Nom de l'auteur : Danielle CORNET
Qualité de l'auteur : Maire

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu :
- De la transmission au contrôle de légalité le : 13/12/2023
- De la publication ou notification le : 13/12/2023

Le présent document peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale (6 allée de l'île Gloriette - C.S 24111-44041 NANTES CEDEX) ou par le biais de l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible à partir du site internet www.telerecours.fr. Un recours gracieux pourra préalablement être réalisé dans le même délai auprès de la Mairie, place Dominique David, 44160 Pont-Château.